



Panorama de la coopération LEADER en région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur
Thèmes et filières prioritaires

Analyse croisée – 8 mai 2019



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



Table des matières

LEADER ET LA COOPERATION EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	2
CARTE DES GAL DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR.....	4
POSITIONNEMENT DES GAL SUR LES THEMES DE COOPERATION	5
FILIERES DE COOPERATION EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	6
Valorisation des filières locales	6
Tourisme et marketing territorial	8
Promotion et valorisation culturelle et patrimoniale.....	9
Transition énergétique / gestion de l'environnement	10
Développement économique	11
Mobilité rurale	12
Inclusion sociale et services au public.....	13

LEADER et la Coopération en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le programme LEADER signifie « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». C'est un programme européen en faveur du développement rural qui a pour objectif d'inciter et d'aider les acteurs ruraux à réfléchir sur le potentiel de leur territoire. Il soutient les territoires ruraux pour des actions permettant de concrétiser des stratégies définies localement par un ensemble de partenaires publics et privés. En région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, deux thématiques ou objectifs prioritaires ont été considérés comme clés d'entrée des stratégies locales de développement des territoires Leader :

- > **Promouvoir le développement économique par la valorisation des ressources du territoire** : à titre d'exemples, démarches collectives de mise en réseau des acteurs, promotion des filières et/ou de nouveaux produits, promotion touristique des produits et savoir-faire locaux...
- > **Renforcer l'attractivité des territoires ruraux par le maintien et le développement des services** : à titre d'exemples, actions visant le maintien, développement de services d'intérêt général de proximité économiques et non économiques à la population, actions permettant d'améliorer l'efficacité des services publics...

En parallèle, la déclinaison des stratégies locales de développement sur les deux axes prioritaires retenus devait également tenir compte des défis posés par la transition écologique et énergétique à l'échelle locale.

Le budget total des 13 Groupes d'Action Locale sélectionnés en région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur s'élève à 5 % du montant du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) alloué à la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 25.2M€. Chaque GAL dispose ainsi d'un budget compris entre 1.5M€ et 2.7M€, en fonction des ambitions des territoires concernés, pour mettre en œuvre sa stratégie locale de développement.

La Coopération, un volet structurant pour les territoires Leader :

La coopération est une des spécificités du dispositif LEADER depuis la première génération du programme au début des années 1990. Elle est progressivement devenue l'un des fondamentaux de LEADER et reste un élément central pour la programmation 2014-2020, au travers de la mesure 19.3. La mise en œuvre de projets de coopération est d'ailleurs une obligation pour les GAL.

Le volet coopération du programme Leader apporte un soutien à des projets de coopération menés entre des partenaires situés au sein d'un même Etat-membre (coopération interterritoriale) ou dans plusieurs Etats membres de l'Union Européenne et/ou hors de l'Union Européenne (coopération transnationale). La coopération interterritoriale au sein de la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur est une forme particulièrement encouragée par le Programme de Développement Rural (PDR) 2014-2020.

La coopération entre territoires est fondée sur un partenariat qui doit mener à la mise en œuvre d'actions communes. L'accord de coopération conclu entre les parties prenantes mentionne les objectifs du projet, le rôle de chacune des parties prenantes, les actions menées pour les atteindre et les financements mobilisés. Ce cadre collectif permet un échange de pratiques et d'expériences très enrichissant entre acteurs locaux qui travaillent ensemble à la définition et à la réalisation d'actions communes, qui peuvent être par exemple, un événement commun, une programmation culturelle partagée, un site internet collectif...

Plus spécifiquement, 2 types d'activités peuvent être financés au titre des projets de coopération (mesure 19.3) :

- > **Le soutien préparatoire** : activités précédant le projet de coopération, facilitant la recherche de partenaires et contribuant à la qualité du projet de coopération (frais de déplacement, réunions...);
- > **L'appui à la mise en œuvre (du projet de coopération)** : activité concrète dont les éléments à livrer ou les résultats attendus ont été clairement identifiés et qui génère des avantages pour les territoires.

Les porteurs de projets éligibles dans le PDR Provence-Alpes-Côte d'Azur peuvent être les suivants :

- Organismes publics
- Associations

- Groupement de partenaires locaux publics et privés qui mettent en œuvre une stratégie locale de développement
- Les structures porteuses de GAL

Les groupes d'action locale de la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur ont réservé, pour l'actuelle programmation 2014-2020, en moyenne près de 8% de leur enveloppe LEADER à la mesure Coopération.



Un travail d'**identification des filières de coopération** porteuses en région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur a été réalisé sur la base d'une **analyse des stratégies des Groupes d'Action Locale**, et d'entretiens menés avec des acteurs de la région.

Carte des GAL de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Nota : Le GAL des Paillons a fait le choix de ne plus être territoire Leader pour la suite de l'actuelle programmation.

Positionnement des GAL de Provence-Alpes-Côte d'Azur sur les thèmes de coopération

	Valorisation des filières locales	Tourisme et marketing territorial	Promotion et valorisation culturelle et patrimoniale	Transition énergétique et gestion de l'environnement	Développement économique	Mobilité rurale	Inclusion sociale et services au public
GAL Alpes et Préalpes d'Azur	++	++	+++	++	+	+	+
GAL Dignois	+++	+++	+++	+	+	++	+
GAL Durance Provence	++	+++	++	+++	++	+++	+++
GAL Grand Verdon	+++	+++	+	+	++	+++	+
GAL Haute Provence Luberon	+++	++	++	+++	++	+	+
GAL Pays d'Arles	+++	+++	+	+	+	+	+
GAL des Paillons	++	++	+++	++	++	+	
GAL Pays Gapençais	++	+++	+++	+	++	+	++
GAL Pays du Grand Briançonnais	+++	+++	++	+++	++	++	+++
GAL Sisteronais Buëch	++	++	++	++	++	+	+
GAL Provence Verte Sainte-Baume	+++	++	+++	++			+
GAL Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance	++	+	++	+	+++	++	+
GAL Ventoux	+++	+++	++		+		+

Légende :

+++	Thème stratégique pour le lancement de la Coopération Leader sur le territoire Le thème est jugé prioritaire pour le lancement de projets de coopération Leader sur le territoire. Des projets de coopération et/ou porteurs de projets intéressés ont été recensés par le GAL sur le thème.	+	Thème potentiel de la Coopération Leader sur le territoire Le thème est jugé de pertinence élevée mais des porteurs ou projets de coopération ne sont pas forcément identifiés. Inversement, le thème est jugé de pertinence modérée par le GAL bien que des projets ou porteurs aient été recensés sur le thème.
++	Thème porteur pour le lancement de la Coopération Leader sur le territoire Des porteurs ou projets de coopération ont été identifiés et le niveau de pertinence du thème perçu par le GAL est forte.		Thème secondaire ou non retenu pour la Coopération Leader sur le territoire Pas de projet de coopération, ni porteur identifié sur le thème. Niveau de pertinence du thème par ailleurs jugée limitée.

Valorisation des filières locales

Eléments de contexte régional

La Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie de ressources et aménités paysagères et environnementales inédites. A titre d'exemple, le territoire régional bénéficie de filières agricoles dynamiques (élevage), à forte valeur ajoutée (fruits, plantes aromatiques et plantes à parfum), et à valeur identitaire (pastoralisme, etc.). Les activités agricoles et pastorales occupent ainsi 26 % de la superficie du territoire régional, sur près de 800 000 hectares, dont 200 000 hectares de pâturages collectifs utilisés par des exploitations d'élevage dont l'impact environnemental est majeur pour la biodiversité. L'agriculture structure fortement l'espace régional en contribuant à la vitalité des territoires. Ces secteurs économiques font néanmoins face à de nombreux enjeux : pression foncière liée à l'urbanisation, dommages environnementaux associés à des pratiques intensives ou à une spécialisation trop marquée mais aussi une demande « sociétale » nouvelle de la part des consommateurs. Sur ce dernier enjeu le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) pose un objectif de transition vers de nouveaux modes de production et de consommation agricoles et alimentaires. Il s'agit en particulier de faciliter le rapprochement entre le monde agricole et les aspirations profondes des consommateurs pour une alimentation plus saine, plus locale, plus durable et un environnement préservé. C'est dans cette perspective qu'émergent, avec l'appui de financements régionaux, un certain nombre de projets et démarches en faveur des **circuits courts et de l'agriculture proximité**, offrant de nouvelles perspectives économiques.

De même, élément majeur des paysages et de l'identité de Provence-Alpes-Côte d'Azur (elle est la 2e région forestière de France), la forêt est potentiellement créatrice de matière première renouvelable, à savoir le bois, dont les utilisations sont multiples (bois-énergie, bois d'œuvre, agroforesterie ...) et qui est source d'emplois non délocalisables et de valeur ajoutée. La forêt constitue également un espace récréatif auquel les citoyens, citadins comme ruraux, sont attachés. La réponse aux enjeux de cette multifonctionnalité constitue le défi principal de la **gestion forestière** d'aujourd'hui.

La valorisation des filières locales répond donc à un enjeu fort, celui de promouvoir et conforter des activités ancrées localement, notamment les activités agricoles et forestières qui structurent l'emploi et maillent les territoires ruraux en région. Pour ce faire, comme mentionné par le SRADDET, la **labellisation des filières locales** doit être recherchée, non seulement dans un souci de qualité et de durabilité mais aussi dans une logique porteuse pour la marque du territoire régional, et pour l'ancrage d'un développement endogène.

Thèmes et potentiels de coopération Leader en région

- > Actions en faveur de l'alimentation de proximité (mise en place de projets alimentaires territoriaux, sensibilisation au travers du défi « Familles à Alimentation Positive », promotion de circuits courts...)
- > Appui à la structuration, développement et labellisation de filières locales (exemples : Espaces test agricoles ; R&D autour des produits forestiers non ligneux ; Label bio local ; arboriculture)
- > Promotion de produits agricoles identitaires (ex : actions autour de la truffe)
- > Gestion et valorisation de la ressource forêt-bois

Deux GAL ont déposé une offre de coopération en lien avec le volet « Alimentation de proximité » sur le site de l'ENRD : GAL du Pays Grand Briançonnais (projet alimentaire) et le GAL Dignois (circuit court)

Exemples de projets de Coopération

- En Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Porteurs de projet potentiels

- Collectivités, Parcs Naturels Régionaux

Défi des familles à alimentation positive : projet associant plusieurs GAL régionaux (GAL Haute Provence Luberon, Alpes et Préalpes d'Azur, Pays d'Arles, Durance Provence, Provence Verte Sainte-Baume). Finalités : accompagner des foyers vers une alimentation saine et équilibrée en introduisant des produits bio et locaux sans augmenter leur budget ; sensibiliser la population ; valoriser les agriculteurs locaux

- En dehors de la région :

Projet de coopération « Des champs à l'assiette », porté par le GAL Leader Pays de GUERET en partenariat avec le GAL du Pays Trégor-Goëlo et le GAL du PNR Millevaches. Objectif : permettre aux producteurs locaux de vendre tout ce qui peut se vendre au niveau local, tant en vente directe « à la ferme » qu'en fournissant la restauration collective. Actions mutualisées : élaboration d'un guide numérique des producteurs locaux, rédaction de fiches sur les activités mutualisées de transformation ou encore les activités innovantes de commercialisation et distribution de produits locaux en circuits courts, création d'une plateforme de commandes...

- ADEAR (Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural) – ex : ADEAR 05
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Réseau BIO (Agribio Var et bio Provence)
- Plateformes Agrilocal (13, 84)
- Superalp
- CERPAM (Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée)

Pour aller loin : les partenaires régionaux / locaux à mobiliser :

- Lycées agricoles
- Diététiciens locaux
- Chambres d'agriculture
- CPIE, CIVAM
- TRAME- FRGeda (pour le développement de magasins de producteurs notamment)
- Producteurs directs, magasins de producteurs, marchés paysans, groupements de producteurs (ex : Groupement des Oléiculteurs Haute-Provence et Luberon), plateformes d'approvisionnement
- Réseau de Gouvernance Alimentaire Locale (REGAL) ; Collectif d'éleveurs alpins...
- RENETA, Réseau des espaces-test agricoles
- Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE)

Eléments de contexte régional

Le tourisme est un secteur stratégique de l'économie régionale et de l'attractivité des territoires. Avec 215 millions de nuitées et plus de 30 millions de visiteurs annuels, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur occupe le second rang des régions touristiques françaises. Le développement touristique régional doit toutefois relever les défis de l'attractivité de ses destinations, de l'accessibilité et de l'adaptation de l'ensemble de ses territoires. L'enjeu posé par le SRADDET est de donner à chaque territoire, selon son identité, sa place dans la grande mosaïque de l'offre touristique régionale.

La mise en tourisme des territoires vise à soutenir et faciliter **l'étalement de la fréquentation dans le temps et l'espace** par le développement d'une offre touristique (produits, services) innovante et adaptée qui puisse satisfaire les nouvelles attentes de la clientèle, mais aussi susciter la demande sur les quatre saisons. Sont notamment identifiés comme prioritaires :

- **l'écotourisme** et le tourisme de nature, le **vélotourisme** (s'appuyant sur le Schéma régional des véloroutes et un maillage du territoire régional autour de boucles locales d'itinérance) et **l'œnotourisme** ; trois filières qui irriguent les territoires ruraux en toute saison et fédèrent des entreprises reconnues par une qualification (ex : la marque Esprit Parc national)
- le vol à voile, l'aviation légère, le parachutisme, etc. pour lesquels la région occupe une position leader ;
- le tourisme ferroviaire reposant sur des lignes ferroviaires au caractère patrimonial affirmé ;
- la croisière fluviale qui s'articule avec la croisière maritime, et propice au développement touristique en ruralité

La mise en tourisme des territoires requiert également la **modernisation des hébergements marchands**, générateurs d'emplois, ou exceptionnellement la création d'hébergements dans des zones carencées, afin d'ancrer la fréquentation localement et capter des retombées économiques. Elle passe par la recherche d'une montée en gamme de l'accueil. Le Plan de croissance de l'économie touristique développé par la Région prévoit aussi de tendre vers des destinations touristiques exemplaires par l'engagement des acteurs publics et privés dans des pratiques de tourisme responsable (management environnemental, éco labellisation...). La mise en tourisme des territoires suppose enfin de considérer, pendant la saison touristique, **l'accueil des personnels saisonniers** par l'offre d'hébergements décentes à des conditions abordables.

Thèmes et potentiels de coopération Leader en région

- > Diversification de l'offre touristique : itinérance ; diversification de l'offre touristique (vélo, ornithologie...)
- > Structuration de la filière tourisme (emploi saisonnier)

Deux GAL ont déposé une offre de coopération sur le site de l'ENRD : GAL Pays du Grand Briançonnais (emploi saisonnier) et GAL Durance Provence (développement du tourisme culture nature).

Exemples de projets de Coopération

- En Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Projet de coopération « La Routo » : porté par la Maison de la Transhumance, il s'agit d'un projet de mise en place d'un itinéraire de randonnée sur les pas de la transhumance. Objectif : développer une synergie sur et à partir du tracé du GR 69. Concerne les territoires des GAL Pays d'Arles, Provence Verte Sainte-Baume, Verdon, Dignois, Pays SUD et 1 GAL italien (Terre Occitane)

Porteurs de projet potentiels

- Collectivités, Parcs Naturels Régionaux, Offices de Tourisme (Queyras, Guillestre, Provence verte)
- Maison de la Transhumance ; Association de développement touristique Mont Ventoux
- ADRETS, Maison des saisonniers, Agences de développement du tourisme et des territoires

Pour aller + loin, partenaires locaux / régionaux : Comité Régional du Tourisme, Esprit Nature ; maison de produits régionaux, parcs ornithologiques, observatoires astronomiques...

Eléments de contexte régional

En 2015, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur abritait 2290 monuments historiques classés et inscrits. La variété remarquable de son patrimoine culturel est due à une combinaison de facteurs géographiques et historiques : une topographie particulière combinant plusieurs types de littoraux, de massifs montagneux et de vallées, le rôle de la frontière italienne et maritime, la présence forte et précoce de l'occupation romaine, l'influence durable de l'Italie dans les modes d'expression artistique, l'invention du tourisme sur la Côte d'Azur au XIXe siècle... Qu'il soit antique, industriel, militaire, religieux, balnéaire ou pastoral, ce patrimoine façonne l'identité régionale. La conservation et la valorisation de ce patrimoine matériel et immatériel figurent parmi les grands enjeux qui s'imposent à la Région et auxquels elle entend répondre au titre du SRADDET.

Au-delà du patrimoine, les territoires ont renforcé au fil des décennies leur offre d'équipements culturels. Désormais, Provence-Alpes-Côte d'Azur figure parmi les régions les mieux dotées en la matière avec 196 cinémas, 72 théâtres, 123 musées labellisés « Musée de France » et 32 conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal, départemental ou régional. Malgré ce maillage dense, l'accès à la culture demeure difficile pour des milliers d'habitants des vallées encaissées de Haute-Provence ou de l'arrière-pays niçois. L'offre culturelle ne se limite cependant pas à la présence d'équipements culturels. Festivals, manifestations et animations diverses contribuent aussi à la vie culturelle des territoires, notamment par le biais d'un tissu associatif important.

Thèmes et potentiels de coopération Leader en région

Les actions et domaines d'intervention suivants présentent un intérêt particulier pour des projets de coopération portés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- > Education et communication sur le patrimoine (actions de communication autour des savoirs-faires locaux, conférences, interventions dans les classes)
- > Créations d'expositions et d'événements culturels (festivals, exposition photo...)
- > Réhabilitation de sites culturels et patrimoniaux (ex : valorisation du patrimoine pierres sèches...)

Exemples de projets de Coopération

- En Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Projet « Tadla Chance », porté par l'Association Tadla Chance sur le territoire du GAL Provence Verte Sainte-Baume (porteur de projet : association Tadla Chance) vise l'échange et la capitalisation autour de l'organisation d'un parcours d'art

- En dehors de la région :

Projet de coopération sur la tradition orale chantée (2012-2014), associant le GAL Ouest Cornouaille (Association DastumBroGerne), le GAL Centre Ouest Bretagne (Ecole de musique Kreiz Breiz) et le GAL Kainuu en Finlande (centre culturel Juminkeko, académie des chants runiques). En termes d'actions, le projet a permis un concert des enfants du Juch au festival, des échanges de chanteurs traditionnels, la création d'un site internet.

Porteurs de projet potentiels

- Collectivités (ex : commune de Puget Théniers)
- Acteurs associatifs : associations Le K'Fé Quoi ! et L'Echoooo ; Pôle Jeune Public ; Serres Lez'Arts ; Tadla Chance ; association Ventoux Métiers d'Art ; association des Amis de l'Abbaye de Clausonne
- Acteurs du monde culturel : Théâtre du Briançonnais ; Scène Nationale La Passerelle ; Théâtre Durance ; Théâtre de Grasse...
- Musées et écomusées
- Offices de tourisme (Guillestre)
- Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

Eléments de contexte régional

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est dotée d'une ambition très forte en matière d'environnement et d'action climatique, avec en ligne de mire le souhait d'être la 1ère Région d'Europe à respecter les accords de la COP 21 et à décliner le pacte mondial de l'Organisation des Nations-Unies pour l'environnement. Le Plan Climat adopté va dans le sens de cette ambition : « avoir une COP d'avance ! ».

Entre mer et montagne, le territoire régional est en effet une mosaïque paysagère qui recèle des milieux naturels d'une grande richesse et d'une grande diversité. Parfois sources de contraintes, ces **ressources paysagères, naturelles et patrimoniales** contribuent à la qualité du cadre de vie des habitants, sont vecteurs d'attractivité touristique et résidentielle et possèdent des potentialités énergétiques et économiques. Leviers du développement régional, elles constituent des atouts qui appellent à la responsabilité afin de les préserver, de les valoriser et de les transmettre aux générations futures. Au-delà de la préservation de ces aménités régionales, le SRADDET Provence-Alpes-Côte d'Azur se donne également un objectif fort en matière de **transition énergétique**. A ce titre, les enjeux principaux portent non seulement sur les énergies renouvelables mais aussi sur la rénovation énergétique des bâtiments. La stratégie neutralité carbone de la Région s'insère dans cette réflexion. Le secteur résidentiel et tertiaire représente en effet le deuxième secteur le plus énergivore sur le territoire (consommation en énergies en hausse constante depuis 2007) et celui où les possibilités de gains sont les plus grandes. Il s'agit de limiter les besoins de chauffage, de climatisation et d'électricité en déployant des dispositifs d'efficacité (isolation, meilleur confort d'été), notamment sur le parc existant. La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une **économie circulaire** (réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés par habitant, baisse des quantités de déchets d'activités économiques). Dans ce contexte, le SRADDET réaffirme enfin des objectifs ambitieux en faveur du réemploi.

Thèmes et potentiels de coopération Leader en région

Les actions et domaines d'intervention suivants présentent un intérêt particulier :

- > Filières locales de rénovation ou construction durable (ex : formation en écoconstruction)
- > Efficacité et transition énergétique (ex : production énergies renouvelables à l'échelle des exploitations)
- > La sensibilisation à l'environnement (gestion des déchets et lutte contre le gaspillage/ économie circulaire)

Le GAL Durance Provence a déposé une **offre de coopération sur le site de l'ENRD** sur ce thème.

Exemples de projets de Coopération

- En Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Travail sur l'efficacité énergétique des lieux d'accueil et d'hébergement, projet porté par le GAL Pays du Grand Briançonnais (ou un acteur de son territoire), en coopération avec le GAL Parc national de la Réunion.

- En dehors de la région :

Projet Isole toiT sur la rénovation du bâti (2007-2013), porté par le GAL du Beaujolais Vert et le PNR de Millevaches en Limousin (association Energies pour Demain ; SCIC l'Arban). Objectif : encourager particuliers et collectivités à isoler leur bâti et plus particulièrement leur toiture, à coût acceptable, avec l'appui d'artisans partenaires du projet ou en auto-réhabilitation accompagnée d'un professionnel. Sujets abordés : commandes groupées d'isolants, devis optimisés pour les artisans locaux agréés, accompagnement personnalisé...

Porteurs de projet potentiels

- Collectivités
- Tissu associatif : associations LESA ; Ecoloc ; Ecoscience Provence (association à caractère scientifique de préservation de l'environnement)
- Acteurs de l'environnement : GRAINE PACA ; France Nature Environnement ; LPO PACA

Pour aller + loin, les partenaires locaux/ régionaux à mobiliser : Association Forêt-Bois PACA ; Centres de formation ; Maison de la biodiversité, ADEME...

Eléments de contexte régional

Les enjeux et pistes de développement économique des territoires ruraux en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont nombreux. Créer les conditions d'un dynamisme entrepreneurial et d'un équilibre entre vitalité économique et qualité de vie peuvent passer par des leviers multiples : maintien des activités existantes (pastoralisme, agriculture, commerces, artisanat...), installations d'entreprises, participation à la création d'équipements structurants, soutien aux collaborations et synergies locales, développement des compétences et formations, etc.

Parmi ces pistes, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires met l'accent sur le confortement nécessaire d'un modèle de développement rural endogène, articulant protection et développement des territoires (nouvelles formes de travail, dématérialisation, Économie sociale et solidaire- ESS...). L'émergence de nouvelles formes de travail, la dématérialisation possible et potentielle de nombreuses activités et l'investissement par l'ESS de champs économiques nouveaux adaptables au milieu rural permettent d'imaginer un mode de développement économique et social différent, voire alternatif, spécifique au monde rural et adapté aux particularités des territoires ruraux de la région. Le développement d'espaces d'innovation et de partage (coworking, tiers lieux, plateformes de télétravail, fab-lab...) peut constituer un levier de redynamisation des territoires. Toutefois, il apparaît nécessaire d'analyser en amont l'opportunité de ce type de projet et de privilégier pour ceux-ci des implantations au sein des centralités (notamment locales et de proximité), en intégrant la problématique de l'accessibilité.

Thèmes et potentiels de coopération Leader en région

Les actions et domaines d'intervention suivants présentent un intérêt particulier :

- > Accompagnement à la compétitivité des entreprises. Les GAL de Provence-Alpes-Côte d'Azur ciblent ainsi les pistes de coopération suivantes : mise en place d'une action de formation interCoopératives d'activités et d'emplois ; favoriser les relations commerciales franco-italiennes ; développement de zones d'activités...
- > Développement de nouvelles formes d'entreprises et de projets économiques : tiers lieux, entrepreneuriat responsable, management horizontal...

Exemples de projets de Coopération

- En dehors de la région :

Projet Tiers-lieux (2015), porté par le GAL Pays de Guéret aux côtés de 4 partenaires : Espace Numérique Sud Charente ; la Quincaillerie (tiers-lieu de la CA du Grand Guéret) ; la Smalah (tiers-lieu de l'association La Sauce Ouest - Landes) ; Parc naturel de Gaume (Belgique). Actions soutenues : rencontres des partenaires, visites d'études, organisation des journées des tiers-lieux et du développement local ; création d'un centre de ressources des pratiques des tiers-lieux, actions envers les apprenants des Grandes Écoles du Numérique

Projet Structures de l'ESS (2016-2018) porté par la CAE Co-actions avec le Pôle des Entreprises Sociales de la Capitale Nationale de Québec sur les différentes formes d'entrepreneuriat, notamment l'entrepreneuriat collectif, et le rôle des espaces de travail partagés dans ces systèmes. 4 rencontres en France et au Québec (visites sur site, échanges avec les acteurs de l'ESS et élus locaux).

Porteurs de projet potentiels

- Collectivités
- Clubs d'entreprises
- Associations et acteurs impliqués dans le développement de tiers-lieux, espaces de coworking, incubateurs, acteurs locaux de l'ESS

Pour aller + loin : les partenaires locaux/régionaux à impliquer : agences de développement, consulaires, boutiques de gestion, etc.



Les entreprises sont éligibles à la Coopération à la condition de faire partie d'un groupement de partenaires publics et privés. Elles peuvent s'associer au GAL du territoire où elles réalisent leur projet, qui est lui-même un groupement de partenaires publics et privés, par le biais d'une convention.

Eléments de contexte régional

La région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur entend, à travers son Plan Climat Régional, soutenir d'une part le développement d'une offre de transports propres et, d'autre part, le déploiement des nouvelles mobilités. L'enjeu est de promouvoir des solutions de transport alternatives à la voiture autosoliste, en complémentarité avec les transports publics collectifs, et d'accompagner les changements de comportements et l'amélioration de l'accessibilité de tous à la mobilité, en particulier sur les territoires plus enclavés.

De nouvelles formes de mobilités du quotidien ont commencé à émerger, notamment sous l'impulsion d'un tissu d'entreprises innovantes dans le secteur des technologies numériques. Concernant les nouvelles formes de mobilités du quotidien, le SRADDET entend promouvoir le développement des nouvelles pratiques de mobilité telles que l'autopartage, le transport à la demande, les modes actifs, le covoiturage, la mutualisation du transport de marchandises (rationalisation des livraisons et systèmes logistiques) ... La mobilité électrique est également encouragée par la Région (financement de la conversion des véhicules...) et les territoires, avec le déploiement, par exemple, de bornes de recharge électrique à l'initiative du SMED dans les départements alpins, et/ ou via des aides ADEME...

En parallèle, le SRADDET inscrit dans ses objectifs l'augmentation de la part modale du vélo pour atteindre l'objectif du Plan national vélo, qui ambitionne de faire passer la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens de 3 % en 2012 à 12,5 % du vélo en 2030. Le vélo (notamment le vélo électrique) présente un certain potentiel pour les déplacements quotidiens de courte et moyenne distance, même si ces trajets sont significativement plus longs en zone rurale.

Thèmes et potentiels de coopération Leader en région

Les domaines d'intervention suivants présentent, à ce titre, un intérêt particulier pour la Coopération Leader au sein de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur:

- > Développement de solutions de mobilité alternative (mobilité électrique, covoiturage)
- > Communication et promotion des solutions de mobilité en zone rurale

Exemples de projets de Coopération

- En dehors de la région :

Le projet "Mise en selle" est le fruit d'une coopération entre un Groupe d'Action Locale belge (GAL Burdinale Mehaigne) et deux GAL français (Monts du lyonnais, Beaujolais Vert) dans le cadre des actions LEADER cofinancées par la Wallonie et l'Union Européenne. Il vise à promouvoir l'utilisation du vélo à assistance électrique (VAE) au quotidien. <http://miseenselle.over-blog.com/>

Porteurs de projet potentiels

- Collectivités, Parcs Naturels Régionaux
- Offices de tourisme
- Associations impliquées autour du développement du covoiturage, de l'utilisation du vélo...

Pour aller **+** loin : les partenaires locaux/ régionaux à impliquer : ADEME, syndicats départementaux d'énergie (SMED 13, SDE 04...)

Eléments de contexte régional

Afin de bâtir un modèle rural exemplaire, le SRADDET demande que l'accessibilité aux services, notamment publics, soit assurée pour les habitants de ces espaces, qu'ils y résident de manière permanente ou ponctuelle. Cette accessibilité constitue en effet un aspect essentiel à la vie et au maintien de populations dans certains territoires éloignés des principaux bassins de vie et d'emploi. Pour ces localités, le maintien d'une offre minimale de services à destination de l'ensemble de la famille (conjoint, enfants, aînés...) et dans des domaines divers (santé, petite enfance, école...) constitue un gage de survie. Si les réponses en matière d'accès aux services publics sont définies dans les Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public, les préconisations portées dans ces documents doivent être suivies par des projets d'équipements, d'infrastructures d'accès ou encore d'innovation pour lesquels les territoires ruraux ont un rôle à jouer. Un axe fort touche le maillage territorial des **Maisons de services au public** créées par la loi NOTRe, et la **mutualisation** de ces équipements. Dans le domaine spécifique de la **santé**, il convient surtout de redéployer une offre répondant aux besoins, notamment dans les zones rurales où « l'exode médical » est marqué. Le SRADDET invite donc à contribuer au déploiement de dispositifs tels que les Maisons de santé. Sans abandonner la notion de proximité des services, le SRADDET entend également promouvoir l'accessibilité numérique, qui contribue largement à assurer et renforcer l'égalité des territoires. L'accès au très haut débit mais aussi et surtout le déploiement d'une **offre de services numériques performants** (e-administration, commerce, éducation, formation, culture, coworking, santé, etc.) sont en effet perçus comme des leviers forts d'attractivité des territoires ruraux et de maintien d'activités économiques et de population.

Thèmes et potentiels de coopération Leader en région

Les actions et domaines d'intervention suivants présentent un intérêt particulier :

- > Services itinérants (jeunesse, handicap...)
- > Création / renforcement de l'offre de services (services de santé en territoire rural, mutualisation d'outils)

Deux GAL ont déposé une **offre de coopération sur le site de l'ENRD** : GAL Pays du Grand Briançonnais (services de santé en territoire rural) et le GAL Durance Provence (amélioration des services et de la cohésion sociale).

Exemples de projets de Coopération

- En dehors de la région (offres de coopération en cours) :
Projet de « garderie itinérante et inclusion des enfants en situation de handicap » : initié par le GAL Pays de Gâtine, le projet s'appuie sur l'association ISSEO (collectif de parents, de bénévoles et de professionnels travaillant dans les champs du handicap et de la petite enfance) dont le souhait est de proposer l'accès à des services de gardes et de loisirs pour les enfants en situation de handicap et leur famille. Cette association locale, qui intervient dans le domaine du handicap chez les enfants de 0 à 6 ans, souhaiterait échanger sur la mise en place d'un bébé bus pour les enfants et recherche un partenaire de coopération dans ce cadre (échange de pratiques, mise en place de formations...sur la mise en place d'un bébé bus)
Projet « Maison de services au public » : initié par le GAL du Pays d'Albret, l'objectif du projet est de travailler à la création d'un logiciel « Outil Métiers » pour un meilleur suivi de l'utilisateur, une réflexion sur les métiers des agents, les besoins en formation...

Porteurs de projet potentiels

- Collectivités
- Tissu associatif : association Ludambule, associations de parents d'élèves, associations tournées vers les problématiques d'isolement, de handicap...

Pour aller loin : les partenaires locaux mobilisables

- Agence Régionale de Santé
- Professionnels de santé
- Responsables d'équipements ou services structurants en matière de services (enfance-jeunesse, santé, MSAP, CCAS-CIAS...)